

SHIPPAGAN

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 6 novembre 2023

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (maire suppléant), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Nathalie Robichaud (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Eda Roussel (conseillère) et Elise Roussel (directrice générale et greffière).

ABSENTES : Marie-Lou Noël (conseillère) et Sonia Ryma Ait kheddache (greffière adjointe par intérim)

PUBLIC : 17 personnes, dont un journaliste de l'Acadie nouvelle.

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19h.

2. Divulgarion de conflit d'intérêts

Le conseiller Caron mentionne un conflit d'intérêt au point 8.1 *Demande de contribution financière – Radiothon Richelieu Shippagan* étant membre du Club Richelieu Shippagan.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux:

4.1 Réunion ordinaire du 3 octobre 2023

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Armand Caron que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 octobre 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des procès-verbaux

La greffière mentionne que tous les suivis ont été fait.

6. Correspondance

6.1. Rapport des permis par la Commission des services régionaux Péninsule acadienne – octobre 2023

La greffière fait état des permis pour le mois d'octobre 2023.

6.2. Autre

La municipalité a reçu une lettre de remerciement de la part du président de l'Association des Anciens, Anciennes et Ami-e-s du CCNB – Campus de la Péninsule acadienne, Monsieur Normand Thériault et du Doyen du CCNB, M. Gérald Losier pour notre participation à la 16^e édition du tournoi de golf de l'AAACCNB-PA.

SHIPPAGAN

MAIRE

GREFFIÈRE

7. Parole aux élus

Les élus prennent la parole pour parler de leurs dossiers respectifs.

8. Affaires nouvelles

Le conseiller Caron quitte son siège.

8.1. Demande de contribution financière – Radiothon Richelieu Shippagan

La municipalité a reçu une demande de contribution financière de la part du club Richelieu Shippagan dans le cadre de leur radiothon annuel qui leur permet d'amasser des fonds pour venir en aide à la jeunesse. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud d'octroyer un don de 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Caron reprend son siège.

8.2. Demande de contribution financière – Levée de fonds Chevaliers de Colomb

Les Chevaliers de Colomb de Shippagan sollicitent une contribution financière de la municipalité afin de venir en aide aux familles démunies durant la période des fêtes en leur distribuant des bons d'épicerie d'une valeur de 100 \$. Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Laurent Robichaud d'octroyer un don de 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. Demande de contribution financière – Soirée Tombola Club Lions de Shippagan

La municipalité a reçu une demande de contribution financière du Club Lions de Shippagan dans le cadre de leur soirée tombola pour la collecte de dons afin d'aider les enfants malades et/ou adultes qui doivent se déplacer pour recevoir des traitements à l'extérieur de la Péninsule acadienne. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Eda Roussel d'octroyer un don de 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. Annulation de la résolution – Demande de M. Alain Larocque - Vente de terrain NID 20372496 et NID 20453221

Le 13 juillet 2020, le conseil municipal a adopté une résolution autorisant la vente d'une partie des terrains excédentaires identifiés par les numéros d'identification 20453221 et 20372496 à M. Alain Larocque. M. Larocque n'ayant jamais donné suite à cette demande d'achat depuis, il est donc proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud d'annuler cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5. Demande de vente de terrain NID 20372496 et NID 20453221 – Succession Hortense Mallet Robichaud

La municipalité a reçu une demande de la succession de M^{me} Hortense Mallet Robichaud pour l'achat d'une partie des terrains excédentaires portant les numéros d'identification 20453221 et 20372496. Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que la municipalité accepte de vendre à la succession de M^{me} Mallet Robichaud la partie des terrains excédentaires demandés tels quels, pour la somme de 1 000 \$ plus taxe. Il est aussi résolu que le demandeur assume les frais d'arpentage et les frais légaux liés à cette vente et qu'il doit avoir finalisé la transaction avant le 1^{er} décembre 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
SHIPPAGAN**





MAIRE

GREFFIÈRE

8.6. Nomination de l'auditeur indépendant externe pour l'année 2023

La municipalité a reçu une soumission de la firme Paulin, Gagnon comptables professionnels agréés pour effectuer l'audit externe pour les années 2023, 2024 et 2025. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que l'auditeur indépendant externe pour la vérification de l'année 2023, soit la firme Paulin, Gagnon comptables professionnels agréés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7. Première lecture par son titre de l'arrêté n 74-29-2024, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2024

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté 74-29-2024 concernant l'adoption d'un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration Centre-ville de Shippagan Inc. pour l'année 2024, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8. Deuxième lecture par son titre de l'arrêté n 74-29-2024, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2024

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Laurent Robichaud que l'arrêté 74-29-2024 concernant l'adoption d'un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration Centre-ville de Shippagan Inc. pour l'année 2024, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9. Nomination nouveau pompier volontaire – Service d'incendie de Shippagan

Considérant que le service d'incendie de Shippagan compte un pompier en moins et à la suite de la recommandation du chef pompier par intérim, Monsieur Yanic Chiasson, il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que le conseil municipal accepte la nomination de M. Alexandre Noel comme pompier volontaire au sein du service d'incendie de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10. Nomination chef pompier – Service d'incendie de Shippagan

À la suite de la recommandation du comité de sélection pour la nomination du nouveau chef pompier, il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'on nomme Monsieur Yanic Chiasson chef pompier de la brigade d'incendie de Shippagan pour un mandat de deux (2) ans comme indiqué au point 3(5) de l'arrêté 44-2015, et ce, effectif en ce 6 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



8.11. Entente – échange de services – F. J. Productions Inc.

M. Frédérik Jones, propriétaire de F. J. Productions Inc, a demandé à la municipalité de conclure une entente d'échange de services. Cette entente inclut que la municipalité couvre les coûts du branchement de l'eau pour son projet de mini maisons dans les arbres en échange de matériel promotionnel produit par F. J. Productions Inc., soit des photographies et des vidéos de la municipalité, il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud d'accepter cet échange de services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du maire

Le maire fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 19h58.

11. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 20h32.